BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale

Arrêté du 23 septembre 2020 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR: INTJ2025363A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi nº 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 22 septembre 2020,

Arrête:

Article 1er

Dans l'intérêt du service, la lieutenante-colonelle Magali Michel (NIGEND : 308 700 – NLS : 6707 881 – NID : 0347080053) est placée en situation d'affectation temporaire, du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2023 inclus, en qualité de cheffe du secteur « sécurité de l'espace européen » au sein du secrétariat général des affaires européennes (SGAE), à Paris (75).

Article 2

L'intéressée exerce ses fonctions au 68, rue de Bellechasse, 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, elle est administrée par le bureau des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Le Blanc (36). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation : Le général de corps d'armée, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, A. DE OLIVEIRA